

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE

DE

A V I S

ROGNAIX

73730

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016**

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Christelle MICHEL, Adam AMELLAL, Florian CHAMIOT-CLERC, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER, Jacquy THEILLOL.

Absentes excusées: Maud BIDET, Stéphanie RIPERT. Eric DUQUESNOY a dû quitter la salle à 20h20.

Président de séance : Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Monique GUMERY

En début de séance, M. FERRARI Fernand et son associé M. Bertrand PILLOT, présentent à l'assemblée leur projet de microcentrale sur le Bayet, en amont de la microcentrale existante. Afin de commencer les études du projet, il a besoin de l'accord du conseil municipal. ils quittent la salle après la présentation.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Accord du projet de microcentrale sur le Nant Bayet.

**Demande acceptée à l'unanimité.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016**

- Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**I) ACCORD DE LA COMMUNE POUR PROJET D'IMPLANTATION D'UNE MICROCENTRALE SUR LE NANT BAYET.**

Suite à la présentation de M. FERRARI Fernand et de son associé : M. PILLOT Bertrand, d'un projet d'implantation d'une microcentrale sur le Nant Bayet, en amont de celle existante, le conseil municipal doit donner son accord.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve le projet, donne son accord à M. FERRARI Fernand et à son associé pour la réalisation de la microcentrale dans les termes exposés lors de la présentation, spécifie que la commune ne s'engage pas financièrement dans ce projet et sous réserve que l'écoulement du débit réservé se fasse sur une hauteur d'eau suffisante.**

**II) CONVENTION DE FOND D'AMORCAGE AVEC LES COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la coupe de bois sur les parcelles 1, 4 et 11 pour un volume de 420m<sup>3</sup> sous écorce pour un montant de 14 555,46€.

Afin de faire face à cette dépense, la commune peut demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 8 mois, qui couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :**

- **décide de demander la mise à disposition du fond d'amorçage pour sa coupe**
- **s'engage à respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la commune de Rognaix et l'association des communes forestières de Savoie, de rembourser le fonds d'avance.**
- **Charge le maire de signer les documents nécessaires au déblocage du fond d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance.**

### III) TARIFS COMMUNAUX 2017

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide**

<u>SALLE POLYVALENTE</u> Location habitants Rognaix	102,00 €
Personnes extérieures	300,00 €
Caution habitants Rognaix	204,00 €
Caution personnes extérieures	600,00 €
Nettoyage pour les associations	75,00 €

FOYER COMMUNAL pour les résidents (à midi et jusqu'à 21 h) 51,00 €

DENEIGEMENT : 25,00€ (Pour les accès, à l'exclusion des cours, après le déneigement de la commune, pas le week-end)

#### CIMETIERE (Concession trentenaire)

Concession simple	70,00 €
Concession caveau	150,00 €
Columbarium	250,00 €

<u>EAU</u> : Abonnement	30,00 € H.T.
Compteur	12,00 € H.T.
Location compteur moyen	45,00 € H.T.
Location compteur gros	130,00 € H.T.
Consommation de 1 à 150 m <sup>3</sup>	0.70 € le m <sup>3</sup> H.T.
Au-dessus de 150 m <sup>3</sup>	0.80 € le m <sup>3</sup> H.T.
Forfait raccordement au réseau environ	500,00€ H.T. (sur devis)
Pose ou dépose compteur (à la demande de l'utilisateur)	50,00 € H.T.

LOCATION KARCHER (pour assainissement) Forfait matériel 35,00 € H.T.

Main d'œuvre. 25,00 € de l'heure.

LOCATION TRACTO PELLE pour petits travaux 75,00 € H.T. de l'heure (la 1<sup>ère</sup> heure est due)

Main d'œuvre 25,00 € de l'heure

VOYAGE DECHETERIE 35,00€ (Plus le coût de la main d'œuvre si le tri n'a pas été effectué de 25,00€ de l'heure)

PHOTOCOPIE 0.20 € l'unité

*Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs 2017.*

### IV) AUTORISATION DE REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET M14

Afin de faciliter le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues, il est demandé l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 soit

$$120\,672,73\text{€} \times 25\% = 30\,168,18\text{€}$$

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande d'autorisation de régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.**

### V) AUTORISATION DE REGLER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET M49

Afin de faciliter le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues, il est demandé l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2016 soit

$$8\,744,50 \times 25\% = 2\,186,12\text{€}.$$

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande d'autorisation de régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.**

## **VI) DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET LOTISSEMENT DES GRANGETS TRANCHE 2**

Lors de l'élaboration du budget primitif du lotissement des Grangets, la commune espérait vendre les deux derniers lots de la tranche 2 et donc les crédits pour les écritures de stocks n'ont pas été budgétés.

Afin de pouvoir passer les écritures de gestion des stocks, Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Diminuer le compte 6522 (versement excédent budget annexe) de 7 300€
- Diminuer le compte 7015 (vente de terrain aménagé) de 7 300€
- D'augmenter le compte 7311/042 (variation en cours de production de bien) de 7 300€
- D'augmenter le compte 3555/040 (terrains aménagés) de 7 300€
- De créditer les comptes 021 et 023 de 7 300€

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative N° 2 au budget du lotissement des Grangets.**

## **VII) INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).**

Monsieur le maire expose au conseil municipal le nouveau régime indemnitaire qui sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les filières administrative et d'animation. Il est composé de 2 parts : une part fixe : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Et une part variable : le CIA (Complément indemnitaire annuel) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. La mise en œuvre de ce complément est facultative.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instaurer au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les agents des filières administrative et animation l'IFSE et le CIA et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 12.**

## **VIII) DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'entretien professionnel se substitue définitivement à la notation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel et il lui appartient de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur : les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils ont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel.**

## **IX) DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIBTAS (MAISON MEDICALE)**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de maison médicale et la nécessité d'avoir des délégués de chaque commune pour le suivi du dossier.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne comme délégués:**

- **Titulaire : M. BURDET Patrice**
- **Suppléante : Mme LEGER Jacqueline**

## **ARRETES PRIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE**

- ❖ Extension de la salle polyvalente : mission coordinateur S.P.S : La mission est confiée à M. Pierre FEJOZ domicilié à MEYLAN pour un montant de 3 228,00€ TTC
- ❖ Location de la salle polyvalente pour des cours de majorettes à l'association « Poupies Majorettes » du 17/11/2016 au 16/11/2017 pour un montant de 250€ /an.
- ❖ Extension de la salle polyvalente : diagnostic amiante avant travaux : prestation réalisée par l'entreprise D.I.A.G et assistance située à CHAMBERY pour un montant de 651,06€ TTC.
- ❖ Extension de la salle polyvalente : contrôle technique de construction : mission réalisées par l'entreprise ALPES CONTROLE située à Gilly sur Isère pour un montant de 2 880,00€ HT

- ❖ Dégagement aval des filets de protection pare bloc hameau de la Rochette. Travaux confiés à l'ONF pour un montant de 4 621,00€ HT

■ **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :**

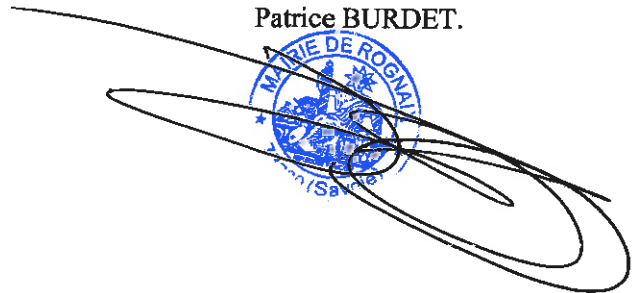
- ❖ Raccord à la STEP de la Bâthie : les travaux sont estimés à 3 344 500€, la part revenant au Syndicat des Vernays est de 570 000€, pour le raccordement à Arbine. Pour ce qui est de la part commune, le syndicat des Vernays ainsi que la commune d'Esserts-Blay seront locataires de la STEP de la Bâthie.
- ❖ Plaques des noms de Rue. Mme LEGER Jacqueline présente les différents modèles et devis.
- ❖ Vœux du maire : mardi 10 janvier à 18h30.
- ❖ Les colis des Aînés ont été distribués par Monique et Philippe et M. le maire
- ❖ Réunion publique CMJ du samedi 17 décembre : aucun enfant n'est venu. Une autre réunion aura lieu en janvier.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 21h00.

Fait à Rognaix, le 23/12/2016  
Affichage le 23/12/2016

Le maire,

Patrice BURDET.

A blue circular official stamp of the Municipality of Rognaix is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROGNAIX' and 'Commune (S&M)'. The signature is written in black ink and consists of several overlapping loops.